



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Mercredi 2 novembre 2016

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte  
(CUFR)

La séance inaugurale est ouverte à 8h20.

**Membres du conseil d'administration présents ou représentés :** cf. liste ci-jointe

**Quorum atteint 19/20 présents ou représentés (3 procurations)**

**Invités présents :** M. VEAU (Préfet de Mayotte), M. CHASSOT (directeur du CUFR), M. COGET (directeur des services du CUFR), M. MURE (agent comptable), M. BELHADI (directeur financier)

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Paul BELHADI

Ordre du jour : [En annexe 1](#)

Modification de l'ordre du jour : inversion des points 2 et 3 ; modification de l'intitulé du point 19 : Tarifs du diplôme universitaire "Valeurs de la République et Religions" ; ajout du point 23 : questions diverses.

### PREAMBULE

---

#### 1. PRESENTATION DE LA NOUVELLE EQUIPE DU CA

M. Laurent CHASSOT, directeur sortant du centre, préside l'ouverture de la séance, dans l'attente de l'élection du président du CA et du classement des candidatures au poste de directeur du CUFR. Consécutivement aux élections du 18 octobre 2016, et à la désignation du contingent préfectoral, l'instance a été fortement renouvelée (10 nouveaux membres).

La réunion débute par un tour de table.

### VIE INSTITUTIONNELLE

---

#### POINTS SOUMIS AU VOTE

#### 2. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU CA

M. CHASSOT invite les personnes souhaitant se porter candidates, nécessairement au sein du collège des personnalités extérieures, à se manifester. Mme Anrafati COMBO, chargée du développement économique et touristique à la commune de Tsingoni, et M. Thierry GALARME, président du MEDEF local, déclarent se porter candidat.

Il est laissé un délai de 5 minutes à chaque candidat pour exposer sa vision quant à son futur rôle. Conformément aux statuts, un vote à bulletin secret est organisé (8h35).

**Résultats de l'élection du Président et du Vice-Président du CA : Mme COMBO 10 voix, M. GALLARME 8 voix, 1 bulletin nul.**

Mme COMBO est proclamée élue à la majorité absolue des suffrages exprimés. Elle assurera cette fonction jusqu'à l'expiration de la mandature en octobre 2020.

M. GALARME accepte la vice-présidence du CA (consensus).

### 3. CLASSEMENT DES CANDIDATURES AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR DU CUFR

Conformément au règlement intérieur, les candidats avaient jusqu'au lundi 24 octobre 2016 pour faire acte de candidature. M. Aurélien SIRI, maître de conférences en droit privé, responsable du département Droit-Economie-Gestion, est le seul candidat déclaré. Il dispose d'un délai règlementaire de 20 minutes pour exposer son programme et répondre aux questions des administrateurs (début à 8h50).

Plusieurs thématiques ont été soulevées :

- M. Zainal CHARAFOUDINE, directeur du centre d'affaire de la BRED, soulève la nécessité d'ouvrir une filière PACES, rendue toutefois difficile par l'absence de CHU,
- M. GALARME évoque la possibilité de créer un DU préparatoire aux grandes écoles,
- M. Abdou Soimadou DAHALANI, président du CESEM, souligne l'importance de mettre en place une coopération avec les pays voisins, notamment les Comores qui disposent d'une université.

Le scrutin a lieu à bulletin secret, à 9h10 (19 votants).

**Résultats du scrutin : M. SIRI 18 voix, 1 bulletin nul.**

Le classement ainsi retenu sera transmis au MENESR, pour édiction de l'arrêté de nomination qui sera publié au BOESR. Le futur directeur du CUFR prendra ses fonctions à compter de la date de cette publication.

Mme COMBO prend la présidence de la réunion, demande si des questions diverses sont à ajouter à l'ordre du jour :

- M. Jean-Louis ROSE, professeur certifié de lettres modernes, souhaite lire un communiqué au nom de l'UNSA, portant notamment sur la création de l'ESPE.
- M. Saïd Abdallah Saïd MOHAMADI, représentant des étudiants, demande la mise à disposition des locaux actuellement dévolus aux médecins pour la vie étudiante.

#### 4. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CA DU 26 AVRIL 2016

Aucune observation signalée.

**Approbation du compte-rendu de la séance du CA du 26 avril 2016 : Adoption du compte-rendu à l'unanimité à 9h15.**

#### 5. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CUFR

M. Jean-Paul BELHADI, directeur financier, présente la modification du règlement intérieur envisagée. Elle consiste à supprimer toute référence à la commission de contrôle des opérations électorales, sur demande du ministère, cette instance étant seulement prévue pour les EPSCP (modification des articles 5 et 15 du RI). En revanche, l'établissement conserve une commission consultative électorale, mise en place auprès du directeur, chargée d'un rôle préparatoire aux élections internes.

**Modification du règlement intérieur : Adoption à l'unanimité (19 voix) à 9h20.**

#### 6. ADHESION A L'AMUE (AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS)

M. BELHADI soulève l'importance d'adhérer à une structure qui propose aux établissements d'enseignement supérieur des prestations d'expertise et des dispositifs de formation. L'adhésion à l'AMUE n'implique aucunement de déployer les solutions logicielles proposées par l'agence (type SIFAC). Le coût annuel pour l'établissement s'élève à 4.750€.

**Adhésion à l'AMUE : Adoption à l'unanimité (19 voix) à 9h30.**

## IMMOBILIER

---

### POINTS SOUMIS AU VOTE

#### 7. CONVENTION DE CESSION DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU CUFR PAR LA COMMUNE DE DEMBENI

M. CHASSOT précise que le terrain d'implantation du CUFR appartenait jusqu'à présent à la commune de Dembéné, les bâtiments étant quant à eux la propriété du Département. Le conseil municipal de Dembéné a accepté, par une délibération du 13 décembre 2015, le principe d'une cession au CUFR pour un euro symbolique.

Deux raisons imposaient cette cession : d'une part, l'absence de titre d'occupation qui pouvait mettre en difficulté l'agent comptable de l'établissement à l'égard de la Cour des comptes, d'autre part, la nécessité de construire sur le site actuel de nouveaux bâtiments, pour répondre aux besoins croissants non satisfaits. M. BELHADI précise que le terrain sera intégré à l'actif de l'établissement, après évaluation par France Domaine, pour sa valeur vénale.



M. MOHAMADI s'interroge sur l'état d'avancement du projet immobilier, notamment quant au site d'un futur campus. M. CHASSOT lui répond qu'à l'heure actuelle, seule une extension est programmée au CPER sur le site actuel. M. Ambdi Hamada JOUWAOU, maire de Dombéni, souligne que le CUFR est un instrument au service des jeunes mahorais. Il s'inquiète du nombre croissant d'étudiants étrangers (comoriens) qui selon lui limite l'accès aux étudiants mahorais, alors contraints de partir en métropole.

M. CHASSOT rappelle que le centre ne sélectionne pas ses étudiants au regard d'un quelconque critère, mais inscrit objectivement les candidats retenus par le dispositif Admission Post-Bac (APB) géré par le vice-rectorat.

M. SIRI n'entrevoit de solution pérenne qu'en augmentant la capacité d'accueil en première année, ce qui suppose que le projet immobilier aboutisse rapidement. M. MOHAMADI souligne qu'une attention plus soutenue devrait être donnée par les étudiants quant à leurs choix d'orientation. M. GALARME, tout en soulignant l'importance d'accueillir des étudiants étrangers, s'inquiète du caractère régulier de leur séjour. M. CHASSOT répond que seuls des étudiants en situation régulière sont inscrits (impossibilité de s'inscrire aux examens à défaut). En guise de tour de table, M. le Préfet évoque les investissements d'avenir, M. DAHALANI la pertinence que l'université comorienne accueille davantage d'étudiants comoriens, Mme Soizic DURET-MOTARD, architecte, souligne l'importance de la francophonie, du rayonnement permis par les échanges.

**Convention de cession du terrain d'implantation du CUFR par la commune de Dombéni : Adoption à l'unanimité (19 voix) à 9h50.**

#### 8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DES LOCAUX DU CUFR PAR LE DEPARTEMENT DE MAYOTTE

M. CHASSOT décrit les termes de la convention, qui prévoit une mise à disposition à titre gracieux des bâtiments pour une durée limitée à deux ans renouvelables. M. CHARAFOUDINE s'étonne de la précarité de cette convention au regard des charges pouvant peser sur le CUFR.

M. CHASSOT répond que le contentieux foncier entre l'Etat et le Département n'est pas totalement réglé. Par conséquent, le Conseil départemental ne souhaitait pas prendre, au moins dans l'immédiat, un engagement sur une longue durée. Cela répond également à une demande de l'agent comptable du CUFR, toujours au regard des justifications à produire à la Cour des Comptes.

**Convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux du CUFR par le Département de Mayotte : Adoption à l'unanimité (19 voix) à 9h55.**

#### 9. CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRACIEUX DES LOCAUX DU COLLEGE DE DOMBENI

M. Michel COGET, directeur des services, évoque le contexte de saturation des locaux du CUFR et présente l'accord trouvé avec le collège : des cours seront dispensés au collège tous les mercredis après-midi (3 à 4 groupes d'étudiants en moyenne).

**Convention d'occupation à titre gracieux des locaux du collège de Dombéni : Adoption à l'unanimité (19 voix) à 10h00.**

## 10. CONVENTION DE PRET DES INSTALLATIONS SPORTIVES AU COLLEGE DE DEMBENI

En échange de bons procédés, dans la continuité de la convention précédente, M. COGET indique que le CUFR prêtera son terrain de sport au collège, pour l'accomplissement des cours d'EPS. M. DAHALANI souligne qu'il était de pratique à Mayotte, faute d'équipements en nombre suffisants, d'ouvrir les terrains et salles de sport aux collectivités et associations. C'est ce qui explique que les équipements sont accessibles de l'extérieur.

M. CHASSOT précise que la responsabilité du centre pouvant être engagée, il n'est pas dans l'immédiat envisagé de permettre l'accès à d'autres usagers, réserve faite de la convention soumise au vote.

**Convention de prêt des installations sportives du CUFR au collège de Démbeni : Adoption à l'unanimité (19 voix) à 10h00.**

## RESSOURCES HUMAINES

---

### POINTS SOUMIS AU VOTE

#### 11. SCHEMA D'EMPLOIS 2017-2018

M. CHASSOT indique que le CUFR obtiendra pour la rentrée 2017, 10 créations de postes, alors qu'habituellement, 6 étaient obtenues. Le ministère consent à un effort significatif, lié à la création du master MEEF et à la mise en place d'une antenne de l'ESPE de La Réunion (2 PRAG-PRCE recrutés à cet effet).

M. Philippe AUGÉ et M. Emmanuel ROUX, présidents de deux des universités partenaires, insistent sur la nécessité de créer à terme des postes de professeurs d'université afin de stabiliser l'activité de recherche et de gagner en crédibilité pour devenir une université de plein exercice (possibilité de promotion interne également).

**Schéma d'emplois 2017-2018 : Adoption à l'unanimité (19 voix) à 10h10.**

Arrivée à 10h10 de la 5ème vice-présidente du Conseil départemental, ce qui a pour effet d'annuler le pouvoir précédemment donné à M. GALARME.

#### 12. INDEXATION DES AGENTS CONTRACTUELS DU CUFR

M. COGET souligne que depuis un décret du 28 octobre 2013, les fonctionnaires de l'Etat affectés à Mayotte bénéficient d'une majoration de traitement, couramment dénommée indexation, portée de 10% en 2013 à 40% en 2017. Les agents contractuels ne sont pas éligibles à ce dispositif, sauf délibération prise par le CA. Le vice-rectorat appliquant l'indexation à ses agents contractuels, qu'ils soient enseignants ou non, il était difficile pour des raisons d'attractivité de ne pas s'aligner sur cette politique.



### 13. ACTUALISATION DU REFERENTIEL D'EQUIVALENCE HORAIRE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

M. BELHADI souligne la nécessité de revaloriser l'équivalence allouée à la fonction de vice-président de la commission scientifique, importante du fait que c'est une personnalité extérieure ne résidant pas sur le territoire qui en assure la présidence (M. Marc TROUSSELLIER, directeur de recherche au CNRS). Par ailleurs, le futur directeur du CUFR envisage de désigner prochainement des chargés de mission d'appui à la direction, sur certaines thématiques (relations internationales, vie étudiante, etc.).

M. CHASSOT précise que l'heure TD est rémunérée 40,91€ bruts. Le référentiel applicable au CUFR a directement été inspiré de celui de l'université de Nîmes. M. ROUX émet des réserves sur les 5 heures de valorisation du CUFR, sachant que dans son établissement ce motif n'a pas donné lieu à application. Mme Claire GOLLETY, maître de conférences en écologie marine, se demande si les heures consacrées aux examens organisés par le vice-rectorat sont bien prises en compte, ce qui est le cas.

M. ROSE s'interroge sur la possibilité de bénéficier d'une décharge au lieu d'une rémunération. M. ROUX précise que le système de la décharge horaire est le régime habituel. M. COGET souligne qu'une pratique locale a favorisé le paiement en heures complémentaires, justifiée par les faibles effectifs de l'établissement.

**Actualisation du référentiel d'équivalence horaire des personnels enseignants : Adoption à l'unanimité (19 voix) à 10h20.**

## FINANCES

---

### POINTS SOUMIS AU VOTE

#### 14. BUDGET INITIAL POUR L'EXERCICE 2017

M. BELHADI présente en sa qualité de directeur financier le projet de budget initial pour 2017. Le budget a été élaboré en respectant la note de cadrage diffusée à la rentrée. Un dialogue de gestion a été mené avec les départements et services comme cela se pratique dans toutes les universités. Le projet a préalablement été transmis au représentant de l'Etat (contrôleur budgétaire) et au directeur régional des finances publiques (contrôleur financier).

M. BELHADI insiste sur la mise en œuvre du décret GBCP de 2012 qui impacte la présentation et la tenue du budget, notamment sur la différenciation entre autorisations d'engagement et crédits de paiement. Parmi les innovations portées au budget 2017, figurent la refonte de l'organigramme budgétaire (6 UB correspondant aux grandes missions constitutives) et la création d'une UB recherche (avec une proposition de budget faite par la commission scientifique).

Le projet présenté s'inscrit dans une démarche volontariste, puisqu'il est envisagé un prélèvement sur le fonds de roulement (1,5 M€ au 31 décembre 2015) destiné à financer les investissements (équipements scientifiques, maintenance immobilière, matériels informatiques). Le prélèvement envisagé s'élève à 554 k€, à mettre en rapport avec les 601 k€ d'investissements prévus (cf. plan d'investissement annexé à la note de présentation).

Mme Soizic DURET-MOTARD, s'interroge sur le montant particulièrement élevé du fonds de roulement

(FDR). Le DGS et le DAF expliquent successivement que plusieurs raisons ont concouru au gonflement du FDR : sur-dotation du MENESR à la création du CUFR, développement très récent de l'activité de recherche, retard pris dans la maintenance immobilière. M. DAHALANI craint que la diminution du FDR entrave certaines actions financées par les fonds européens, ce en quoi M. COGET le rassure en lui expliquant que nous conservons une marge largement suffisante pour engager de nouveaux projets.

Mme DURET-MOTARD souhaiterait connaître le plafond d'emplois de l'établissement. M. BELHADI lui répond que le plafond est suivi et s'élèvera à 62,83 ETPT pour 2017 (58,33 ETPT sur le plafond Etat, 4,5 ETPT sur ressources propres). M. AUGÉ rebondit sur la régularité d'inscrire dès à présent les futures créations de poste, en l'absence de notification en bonne et due forme, ce à quoi il lui est répondu que le budget a été établi en toute sincérité avec les informations dont nous disposons. M. DAHALANI souhaite une présentation plus synthétique pour le budget 2018.

**Budget initial pour l'exercice 2017 : Adoption à l'unanimité (19 voix) à 10h45.**

#### 15. FIXATION D'UN FORFAIT D'HEBERGEMENT SPECIFIQUE POUR LES MISSIONS EFFECTUEES PAR LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DU CUFR DANS LEUR LABORATOIRE DE RATTACHEMENT

La commission scientifique (CS) qui s'est tenue le 8 septembre 2016 a souligné l'importance pour les enseignants-chercheurs de disposer de moyens permettant d'accomplir leur activité de recherche. Au titre de ses moyens, l'accès régulier au laboratoire de rattachement en métropole s'avère indispensable. La CS a retenu le principe d'un déplacement annuel payé par le CUFR, défraiement compris, dans la limite d'un plafond de remboursement voté par le CA (500 euros par tranche de 15 jours).

M BELHADI justifie ce dispositif par l'article 7 du décret du 3 juillet 2006, relatif aux frais de déplacement des agents de l'Etat et de ses établissements publics, qui prévoit qu'une délibération du CA peut parfaitement déroger aux arrêtés ministériels fixant les taux. Mme DURET-MOTARD s'inquiète du frein qu'une telle limitation pourrait occasionner. M. COGET répond qu'au contraire, cette question a fait consensus au sein de la CS. Mme GOLLETY souligne que ces déplacements s'effectuent souvent à l'heure actuelle pendant les périodes de fermeture du CUFR.

M. GALARME estime que le CUFR devrait être ouvert toute l'année. M. AUGÉ souligne les contraintes économiques qui empêchent de telles perspectives, même dans des établissements de très grande taille comme l'Université de Montpellier.

**Fixation d'un forfait d'hébergement spécifique pour les missions effectuées par les enseignants-chercheurs du CUFR dans leur laboratoire de rattachement : Adoption à l'unanimité (19 voix) à 10h50.**

## POINTS D'INFORMATION

#### 16. LISTE DES CONTRATS ET CONVENTIONS EN VIGUEUR

M. BELHADI présente pour information du CA la liste des contrats et conventions actuellement en vigueur, emportant un engagement financier pour le CUFR. Il expose les principaux marchés qui seront



passés en 2017 (location et entretien des photocopieurs, maintenance des climatiseurs, délégation pour la restauration universitaire).

## FORMATION ET VIE ETUDIANTE

---

### POINTS D'INFORMATION

#### 17. BILAN DE LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2016

M. CHASSOT présente les effectifs stabilisés : 1.014 étudiants inscrits dans les cursus licence, auxquels s'ajoutent les 320 instituteurs d'Etat stagiaires. L'offre de formation continue de s'étoffer (L3 maths, L2 pluridisciplinaire). La rentrée 2016 a vu l'arrivée de nouveaux recrutements : 3 MCF, 1 PRAG, 1 PRCE, 1 ASI, 1 adjoint scolarité RH.

### POINTS SOUMIS AU VOTE

#### 18. EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION A LA FORMATION CONTINUE POUR LES PERSONNELS DU CUFR

M. COGET souligne qu'il s'agit d'une pratique habituelle dans les universités. L'exonération proposée s'étendrait aux diplômes proposés par le service de formation continue. Actuellement, deux diplômes d'établissement sont proposés : DU Valeurs de la République et religions, DU Sociétés, Langues et Cultures de Mayotte.

**Exonération des droits d'inscription à la formation continue pour les personnels du CUFR : Adoption à l'unanimité à 11h10 (18 voix, 1 abstention, M. GALARME étant sorti temporairement, sans laisser de consigne de vote particulière).**

#### 19. TARIFS DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE "VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET RELIGIONS"

M. SIRI présente l'équilibre général de la formation (145 heures de cours dispensées à 35 auditeurs). Il précise qu'elle n'aurait pu aboutir sans le soutien constant de la préfecture de Mayotte et du ministère de l'intérieur. L'enjeu résidait initialement dans la mise à niveau des cadis et secrétaires greffiers, fonctionnaires du département de Mayotte (plus de la moitié des inscrits sont issus de cette collectivité).

Une différenciation des tarifs est proposée, pour tenir compte du public cible : 100€ pour les agents territoriaux, 300€ pour les inscriptions effectuées à titre individuel, 500€ si prise en charge par un



institutionnel ou un organisme de formation. M. SIRI souligne qu'il s'agit de tarifs similaires à ceux des 14 universités qui proposent le même DU, malgré le coût généré par la venue d'intervenants extérieurs. Mme DURET-MOTARD s'étonne d'une telle différenciation des tarifs.

M. le Préfet et M. SIRI rappellent que le profil initialement ciblé était celui des cadis, actuellement en fin de formation, ce qui explique le tarif préférentiel. M. DAHALANI souligne qu'il existe sur le territoire des personnalités qualifiées susceptibles d'intervenir dans cette formation, même si elles ne se sont pas manifestées jusqu'à présent.

**Tarifs du diplôme universitaire "Valeurs de la République et Religions" : Adoption à 18 voix, 1 abstention, à 11h15.**

## 20. CONVENTION DE PARTENARIAT "PARCOURS D'EXCELLENCE" AVEC LE COLLEGE DE DEMBENI

M. CHASSOT indique que le centre est partie prenante du dispositif des parcours d'excellence, qui s'inscrit dans le continuum bac-3 / bac+3 porté par le ministère, visant notamment à un investissement de nos étudiants en collège pour y faire du tutorat (classes de 3<sup>ème</sup>). Il s'agit également de bien orienter les futurs étudiants vers des parcours adaptés, notamment ceux des filières technologiques et professionnelles. Mme GOLLETY demande si les étudiants obtiendront des bonifications, ce en quoi répond positivement M. CHASSOT.

**Convention de partenariat "Parcours d'excellence" avec le collège de Dembéné : Adoption à 17 voix, 2 abstentions, à 11h20.**

## RECHERCHE

---

### POINTS SOUMIS AU VOTE

## 21. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

M. SIRI souligne la nécessité d'adapter le règlement intérieur de la CS à l'ouverture de nouvelles filières, l'idée générale étant qu'il y ait un représentant par filière.

**Modification du règlement intérieur de la Commission Scientifique : Adoption à l'unanimité (19 voix) à 11h25.**

## 22. TARIFICATION DES PLATEFORMES SCIENTIFIQUES

M. BELHADI explique le dispositif prévu pour la location du bateau du CUFR (pilotage par un enseignant du CUFR détenteur du permis, uniquement à des fins scientifiques, 2 tarifs). M. GALARME souligne l'intérêt de demander aux loueurs le dépôt d'une caution ainsi qu'une assurance en responsabilité civile.

Mme GOLLETY précise que ces locations s'effectueront dans le strict respect des modalités appliquées

aux missions scientifiques.

**Tarification des plateformes scientifiques : Adoption à l'université (19 voix) à 11h30.**

23. QUESTIONS DIVERSES




1. Intervention de M. ROSE, mandaté pour lire un communiqué de l'UNSA Education, concernant l'évolution du CUFR, notamment quant à la problématique de la création d'une ESPE à la rentrée 2017.

2. Question posée par M. MOHAMADI à propos de l'attribution aux associations étudiantes du local de l'infirmerie, seulement occupé à l'occasion des visites médicales de rentrée. M. CHASSOT répond que ce local doit rester dévolu à la santé mais qu'un autre espace sera trouvé pour les étudiants.

3. Question posée par M. DAHALANI au Préfet sur la possibilité de réquisitionner occasionnellement le service de santé des armées pour la population de Mayotte, par exemple pour des actions de médecine préventive. M. CHASSOT souligne la spécificité de la médecine de prévention, à plus forte raison pour un public scolaire ou universitaire.

M. le Préfet attire l'attention de M. DAHALANI sur les réductions importantes de moyens qui ont été demandées aux armées. Cette action n'est donc pas envisageable. M. GALARME, promet d'étudier une solution alternative, en sa qualité de président de la médecine du travail à Mayotte. M. AUGÉ insiste sur toute la difficulté, indépendamment des conditions plus ou moins avantageuses de rémunération, de recruter en métropole des médecins de prévention dans les établissements.

La séance est levée à 11h45.

Le secrétaire de séance, <b>M. Jean-Paul BELHADI</b>	Le directeur du CUFR, <b>M. Laurent CHASSOT</b>	La présidente du conseil d'administration du CUFR, <b>Mme Anrafati COMBO</b>
 <b>Centre Universitaire de Mayotte</b> Le Directeur Financier M. Jean-Paul BELHADI		





## Conseil d'administration du CUFR du 2 novembre 2016

### Membres du conseil d'administration présents

Membre d'honneur		Préfet de Mayotte	M. VEAU Frédéric	présent
Membres de droit	1	Président du Conseil Départemental	M. IBRAHIM RAMADANI Soibahadine	excusé (procuration à M.GALARME en début de séance, puis représentation à partir de 10h10 par la 5 <sup>ème</sup> VP du CD)
	2	Maire de Dombeni	M. JOUWAOU Ambdi Hamada	présent
	3	Président université partenaire	M. ROUX Emmanuel	présent
	4	Président université partenaire	M. AUGÉ Philippe	présent
Personnalités extérieures	5	Personnalité extérieure	M. CHARAFOUDINE Zaïnal	présent
	6	Personnalité extérieure	Mme COMBO Anrafati	présente
	7	Personnalité extérieure	M. DALAHANI Abdou	présent
	8	Personnalité extérieure	M. DELOUTE Hugues	excusé (procuration à M. Lucas)
	9	Personnalité extérieure	Mme DURET-MOTARD Soizic	présente
	10	Personnalité extérieure	M. GALARME Thierry	présent
Membres élus	11	Collège A (professeurs universités)	M. EGEA Vincent	excusé
	12	Collège A (professeurs universités)	M. LEROY Nicolas	excusé (procuration à M. Roux)
	13	Collège B (maîtres de conférences)	Mme GOLLETY Claire	présente
	14	Collège B (maîtres de conférences)	M. SIRI Aurélien	présent
	15	Collège C (autres enseignants)	Mme FONTAINE Evelyne	présente
	16	Collège C (autres enseignants)	M. ROSE Jean-Louis	présent
	17	Collège BIATSS	M. ABDOULAHI Ridjal	présent
	18	Collège BIATSS	M. LUCAS Matthieu	présent
	19	Collège usagers	Melle MBOIBOI Mouna-Malika	présente
	20	Collège usagers	M. MOHAMADI Saïd Abdallah Saïd	présent

Invités		Directeur du CUFR	M. CHASSOT Laurent	présent
		Directeur des services	M. COGET Michel	présent
		Directeur financier	M. BELHADJ Jean-Paul	présent
		Agent comptable	M. MURE Arnold	présent

	DRFiP	M. LELEU Jean-Marc	excusé
--	-------	--------------------	--------



## ANNEXE 1

### Ordre du jour du conseil d'administration du CUFR du 2 novembre 2016

#### **VIE INSTITUTIONNELLE**

1. Présentation de la nouvelle équipe du CA
  - **Points soumis au vote**
2. Election du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration
3. Classement des candidatures aux fonctions de Directeur du CUFR
4. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 avril 2016
5. Modification du règlement intérieur du CUFR
6. Adhésion à l'AMUE (Agence de mutualisation des universités et établissements)

#### **IMMOBILIER**

- **Points soumis au vote**
  -
7. Convention de cession du terrain d'implantation du CUFR par la commune de Dombéni
  8. Convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux du CUFR par le Département de Mayotte
  9. Convention d'occupation à titre gracieux des locaux du collège de Dombéni
  10. Convention de prêt des installations sportives au collège de Dombéni

#### **RESSOURCES HUMAINES**

- **Points soumis au vote**
  -
11. Schéma d'emplois 2017-2018
  12. Indexation des agents contractuels du CUFR
  13. Actualisation du référentiel d'équivalence horaire des personnels enseignants



## **FINANCES**

- **Points soumis au vote**
  - 
  - 14. Budget initial pour l'exercice 2017
  - 15. Fixation d'un forfait d'hébergement spécifique pour les missions effectuées par les enseignants-chercheurs du CUFR dans leur laboratoire de rattachement
- 
- **Points d'information**
  - 
  - 16. Liste des contrats et conventions en vigueur

## **FORMATION ET VIE ETUDIANTE**

- **Points d'information**
- 
17. Bilan de la rentrée universitaire 2016
- 
- **Points soumis au vote**
- 
18. Exonération des droits d'inscription à la formation continue pour les personnels du CUFR
19. Tarifs du Diplôme universitaire "Valeurs de la République et religions"
20. Convention de partenariat "Parcours d'excellence" avec le collège de Dembéni

## **RECHERCHE**

- **Points soumis au vote**
- 
21. Modification du règlement intérieur de la Commission Scientifique
22. Tarification des plateformes scientifiques
- 
- 
23. Questions diverses